



ENTRAINEUR FEDERAL DE BEACH (EFB)

PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION

Pré-requis : Pour entrer en formation EFB, le candidat devra être titulaire de la formation instructeur Fédéral de beach et justifier de l'encadrement d'une paire en compétition nationale pendant au minimum une saison.

Durée : 50h en centre de formation, 40h en stage en situation

Objectifs de la formation :

Donner les compétences nécessaires à l'encadrement d'une équipe de Beach en recherche de performances nationales voire internationales.

Public concerné :

Entraîneur de paires en recherche de performances, titulaire de l'instructeur fédéral beach ou du DEJEPS, désirant s'inscrire dans un projet de performance et de structuration de club à moyen et long terme.

Compétences majeures développées :

Etre capable de (EC) « Performer et conduire une paire de niveau national en Beach »

- EC de construire une paire compétitive et complémentaire
- EC de préparer une paire au championnat de France
- EC de faire tourner une paire sur des compétitions internationales
- EC de faire progresser les joueurs en fonction des besoins de la paire
- EC de préparer physiquement, techniquement et tactiquement une ou plusieurs paires sur une perspective pluri annuelle
- EC de gérer les conflits et entretenir une définition des présences commune au sein d'une paire ou un groupe d'entraînement
- EC de monter un projet pluri annuel financièrement et socialement viable autour d'une ou plusieurs paires
- EC de communiquer sur les résultats obtenus par la ou les paires encadrées
- EC de démarcher des partenaires privés ou institutionnels pour monter un projet compétitif Beach
- EC d'initier et accompagner le montage d'un site de pratique Beach permanent
- EC de manager une académie Beach
- EC de monter une formation « animateur Beach »

Conditions à remplir :

Licencié(e) FFVB dans l'année en cours, titulaire de la qualification IFB ou DEJEPS.

Durée :

50h de formation sous forme de journées, week-ends ou semaine, plus 40h (6 journées) auprès d'un entraîneur national de beach .

Evaluation de la formation:



Chaque candidat devra réaliser 2 rapports de stage permettant d'évaluer ses compétences et capacités au regard de la formation suivie:

Réaliser un rapport écrit d'une pratique : (accompagné d'une photo, l'adresse mail et postale du candidat)

Réalisation d'un rapport écrit démontrant sa capacité à monter un projet sur une ou plusieurs saisons pour une ou plusieurs paire de beach : projet sportif, financement, conditions d'entraînement, programmation et planification cohérente et adaptée, caractéristiques du jeu ...

Réaliser un rapport écrit concernant un stage pratique de haut niveau :

Participation à une semaine (30h) de stage avec un Entraîneur National validé par la DTN/Direction des Formations.

Le candidat doit participer à l'encadrement d'une action et réaliser un rapport écrit accompagné de l'avis de l'entraîneur responsable du stage, précisant la quantité horaire de sa présence. (accompagné d'une photo, l'adresse mail et postale du candidat).

Ce rapport sera organisé en 3 points, démontrant sa capacité à analyser une pratique de haut niveau, en tirer des enseignements pour sa propre pratique:

- a) Présenter le contexte du stage, la méthode de travail des cadres, les caractéristiques des joueurs (euses), un bilan critique et personnalisé de ce stage.
- b) Présenter son analyse et son rôle sur le terrain (avis de l'entraîneur responsable)
- c) Développer les points intéressants que le candidat pourra utiliser la saison prochaine avec ses équipes (minimum 5), pour l'entraînement, la compétition, la préparation physique. (minimum 5).

Certification :

Pour obtenir son diplôme, le candidat devra :

- **Suivre les modules de formation et réaliser le stage pratique**
- **Remettre les 2 rapports au secrétariat des formations** ; le candidat dispose au maximum de la saison en cours lors de son entrée en formation et la suivante pour les remettre:
- **Obtenir la validation des dossiers par la DTN / Direction des formations**
- **Entraîner une paire compétitive durant la saison de certification de son diplôme.**

Si l'entraîneur veut valider son diplôme après le délai de 2 saisons il devra refaire la formation .

Validité de l'autorisation d'entraîner associée au diplôme :

Revalidation tous les 2 ans par la participation à une journée ou un séminaire de formation continue organisé par la Direction des Formations.

Evolutions possibles :

Diplôme d'état JEPS (DEJEPS) mention volley et beach.

Diplôme d'état Supérieur JEPS (DESJEPS) mention volley et Certificat de Spécialisation de beach.

Responsable du dossier d'inscription :

Laurence PLASSE, Assistante formations DTN.



Coordonnateur :

Direction des Formations

Dates et Lieux :

Définis dans le calendrier national de formation.

Nombre de stagiaires :

De 8 à 20 personnes.

Frais pédagogiques de formation

Voir la page formation du site FFVB. Les tarifs incluent la fourniture de documents Fédéraux.
Les frais de formation peuvent être pris en charge par un organisme financeur de formation (AGEFOS ou autres...).

Date limite d'inscription

30 jours avant le début du stage.